



Camps des Loisirs des PSP -Manuel des parents-



Manuel des parents

Le personnel des Loisirs des PSP a hâte d'accueillir vos enfants dans nos camps!

Philosophie du camp

Tous les enfants méritent :

- de faire partie d'une communauté inclusive, sûre et stimulante;
- de profiter d'un sentiment d'estime de soi, de réussite et de dignité;
- de faire leur apprentissage dans des camps où le rapport moniteur-campeur est bas;
- de faire leur apprentissage grâce à une approche de communication totale;
- d'être traités comme des personnes ayant des besoins, des capacités et des objectifs uniques;
- de bénéficier d'un partenariat entre le camp, le personnel et les parents;
- de mettre à profit des possibilités de développement intellectuel, émotionnel, social et physique;
- d'évoluer dans un environnement favorisant l'imagination ainsi que l'expression de leurs idées, de leurs expériences et de leurs rêves;
- d'être reconnus par les moniteurs comme ayant des origines et des situations personnelles diverses, et de pouvoir évoluer au sein d'un programme équilibré fondé sur celles-ci;
- de trouver un équilibre entre une réalité individuelle et sociale, des moments de calme et d'activité ainsi qu'un cheminement autonome et guidé.

AVANT QUE LE CAMP COMMENCE :

Veuillez vous assurer que vous avez rempli tous les formulaires de renonciation, médicaux et des coordonnées dont le personnel a besoin pour veiller à ce que votre enfant vive une expérience positive au camp, en toute sécurité. Ces formulaires sont offerts à la réception ou en ligne, sur notre site Web.

Formulaire de renseignements sur le participant : (à remplir une fois par année civile)

Les Loisirs des PSP doivent conserver ce formulaire dans leurs dossiers pour chaque enfant inscrit aux programmes de camp. Aucun enfant ne peut rester au camp si le formulaire n'est pas rempli.

Veuillez vous assurer que le [Formulaire de renseignements sur le participant](mailto:recreationcpac@forces.gc.ca) est rempli et envoyé à l'adresse recreationcpac@forces.gc.ca avant midi, le jeudi précédant le début du camp de votre ou vos enfants. Si le formulaire n'est pas envoyé à temps, vous devrez le remplir en personne lorsque vous amèneriez votre enfant au camp.

Exonération de responsabilité (renonciation) : (à remplir une fois par année civile)

Les Loisirs des PSP doivent conserver ce [formulaire](#) dans leurs dossiers pour chaque enfant inscrit aux programmes du camp. Les parents doivent remplir ce formulaire au nom de chaque enfant mineur, et ils peuvent indiquer le nom de plusieurs enfants sur un même formulaire de renonciation.

Formulaire d'autorisation d'administration de médicaments :

Ce formulaire est nécessaire pour autoriser le personnel du camp des Loisirs des PSP à administrer des médicaments à un enfant qui se trouve au camp. De plus amples renseignements à cet égard se trouvent à la page 5. Le formulaire est offert sur notre [site Web](#).

**Profil de soutien à l'inclusion :**

Notre vision est de créer une collectivité où chaque personne se sent valorisée et soutenue, et où la participation à des activités récréatives est accessible à chacun. Cependant, en raison de certains objectifs propres au programme, tels que la sécurité ou une formation spécialisée, il peut parfois être difficile d'accommoder certaines personnes. Le niveau de soutien peut varier en fonction des places dans le programme, de l'accessibilité, des ressources et de la disponibilité du personnel de soutien à l'inclusion qualifié.

Si votre ou vos enfants ont besoin de soutien à l'inclusion, vous devrez remplir le formulaire de [profil de soutien individualisé](#) avant le camp. Notre [site Web](#) offre de plus amples renseignements et notre politique d'inclusion complète.

Que faut-il apporter :

Veuillez vous assurer que votre enfant apporte au camp, tous les jours :

- un sac à dos pouvant facilement contenir tous ses effets, et qu'il peut transporter lui-même lors d'excursions
- une bouteille d'eau facile à ouvrir
- des collations nutritives et un lunch emballé (évités les noix et les crustacés, s.v.p.)
- des vêtements adaptés aux jeux à l'intérieur et à l'extérieur (vêtements de pluie, bottes, etc.)
- des vêtements de rechange
- un chapeau (camps de printemps et d'été)
- de l'écran solaire en aérosol (camps de printemps et d'été)
- un maillot de bain et une serviette (les horaires hebdomadaires du camp indiquent les jours où ils sont nécessaires)

Articles personnels et appareils électroniques :

Veuillez laisser les jouets et appareils électroniques personnels à la maison. Les enfants qui apportent des jouets ou des appareils électroniques personnels, y compris des téléphones portables, devront les garder dans leur sac à dos. Il est prouvé que les jouets et les appareils électroniques personnels mènent à des disputes, ont tendance à être égarés ou cassés et favorisent les jeux solitaires.

Si votre enfant a besoin d'un article personnel pour faciliter sa transition au camp (p. ex., un ours en peluche), veuillez en discuter avec les moniteurs au moment d'amener votre enfant au camp.

Calendriers du camp et communication avec les parents :

Un courriel sera envoyé à tous les parents qui ont inscrit un ou plusieurs enfants au camp une semaine avant le début du camp. Ce courriel contiendra des rappels utiles concernant le camp à venir, ainsi qu'une vue d'ensemble de l'horaire de la journée (pour les camps d'une journée) ou un lien vers le site Web du camp où sont affichés les calendriers du camp.

Les horaires du camp sont susceptibles de changer en fonction de plusieurs facteurs (météo, disponibilité du personnel, transport) et les parents sont priés d'informer leur(s) enfant(s) de la possibilité de



changements. Le personnel s'efforcera de respecter les horaires affichés et n'apportera des modifications qu'en cas de nécessité absolue.

Le personnel devrait également rappeler à tous les parents et tuteurs tout ce qui est nécessaire pour le lendemain (par exemple, l'équipement de natation) au moment de venir chercher les enfants. Il arrive que ces rappels soient oubliés dans l'agitation du moment et c'est pourquoi nous demandons aux parents de consulter les calendriers.

DURANT LA JOURNÉE AU CAMP

Veuillez être prêt à rester quelques minutes le premier jour du camp pour remplir tout formulaire manquant, rencontrer les moniteurs du camp et aider votre enfant à s'installer.

Présence :

Si votre enfant ne peut pas se présenter au camp, veuillez téléphoner au numéro qui se trouve sur la page du camp dans le [site Web](#), ou appeler la réception des PSP au 250-363-1009.

Politique sur les maladies :

Si un enfant est malade et ne se présente pas au camp, les parents devraient aviser les responsables du camp avant que le programme commence. S'ils ne l'ont pas fait, le personnel est tenu de téléphoner aux parents jusqu'à ce qu'il obtienne une confirmation au sujet de l'enfant et consigne l'absence de ce dernier pour la journée.

Si un enfant tombe malade au camp, le personnel téléphonera au parent indiqué comme contact.

Les enfants ne doivent pas participer au camp s'ils ont N'IMPORTE QUEL symptôme de maladie, notamment :

- de la fièvre
- des maladies contagieuses connues ou présumées (varicelle, rougeole, conjonctivite, maladie pieds-mains-bouche, etc.)
- de la diarrhée
- des vomissements
- une toux très fréquente ou persistante
- [des poux de tête](#)

Il est entendu que les parents devront venir chercher leur enfant si ce dernier présente n'importe lequel des symptômes susmentionnés pendant le camp.

Lorsqu'un enfant se sent malade, il est placé dans un endroit calme pour se reposer et il reste sous surveillance jusqu'à ce qu'il se sente mieux ou qu'un parent ou son tuteur vienne le chercher. Le personnel du camp n'administrera pas de médicaments, sauf si cela est indiqué sur le [Formulaire d'autorisation d'administration de médicaments](#).

Les enfants peuvent participer au camp si leurs symptômes correspondent à un problème de santé déjà diagnostiqué (p. ex., des allergies saisonnières) ou si les symptômes ont disparu, qu'ils se sentent assez



bien pour reprendre leurs activités habituelles et que leur fièvre a disparu sans qu'ils aient pris des médicaments pour faire baisser la fièvre (p. ex., acétaminophène, ibuprofène). Si l'enfant a des poux de tête, un [traitement](#) servant à tuer les poux et leurs oeufs doit être fait avant que l'enfant puisse revenir au camp.

Procédures de sortie :

Au moment du départ, un adulte désigné, dont le nom figure sur le formulaire de renseignements sur le participant, doit signer le registre de sortie pour chaque enfant. Veuillez vous assurer de passer prendre votre enfant à l'heure à laquelle le programme prend fin. Si une personne autre qu'une personne autorisée vient chercher votre enfant, veuillez en informer le personnel du camp à l'avance; le moniteur demandera une pièce d'identité à cette personne avant de laisser partir l'enfant.

Si personne ne vient chercher un enfant à la fin du programme, le personnel :

- a) tentera de communiquer avec tous les adultes figurant sur le formulaire de renseignements sur le participant
- b) si personne ne répond (point a), le personnel communiquera avec la police militaire

Si vous souhaitez que votre enfant âgé d'au moins 9 ans signe lui-même le registre de sortie à la fin de la journée, vous devez remplir le formulaire [l'autorisant à signer le registre de sortie](#). Le personnel du camp peut vous remettre ce formulaire, mais il est également offert sur le site Web ou à la réception..

Politique sur la nourriture et les boissons :

Nous favorisons de saines habitudes alimentaires. De l'eau potable salubre est offerte aux enfants, et nous les encourageons à en boire autant qu'ils le veulent tout au long de la journée. Les bouteilles d'eau sont remplies avant de quitter les lieux pour une excursion, et des pauses pour boire de l'eau sont prévues tous les jours.

Les enfants sont invités à prendre une petite collation au milieu de la matinée et une autre au milieu de l'après-midi, tandis que le lunch est pris au milieu de la journée. Le personnel vérifiera la boîte à lunch des enfants pour s'assurer qu'ils mangent tout au long de la journée. Cependant, les campeurs ne seront jamais forcés de manger quoi que ce soit ni privés d'activités parce qu'ils n'ont pas mangé. Au lieu de cela, une conversation aura lieu avec les parents à la fin de la journée pour les informer si leur enfant a choisi de ne pas manger.

Les parents doivent indiquer toute allergie au moment de l'inscription de l'enfant ainsi que sur le formulaire de renseignements sur le participant. S'il a une allergie grave ou potentiellement mortelle nécessitant l'utilisation d'un EpiPen, l'enfant est tenu de porter un EpiPen sur lui en tout temps.

Nous demandons aux parents d'éviter d'envoyer des noix ou des crustacés au camp.

Politique sur le temps d'écran :

Les enfants n'auront pas de temps d'écran prévu dans l'horaire du camp. Parfois, des films sont présentés dans le cadre du programme.



Les enfants ne doivent pas apporter de cellulaire ni d'appareil électronique au camp. Si votre enfant a besoin d'un cellulaire pour communiquer avant ou après le camp, il devra le conserver dans son sac à dos pendant la journée.

Politique sur les médicaments :

Veuillez remettre tout médicament dont votre enfant a besoin **directement** à l'un des moniteurs. Nous pouvons administrer les médicaments sur ordonnance seulement.

Le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments doit être rempli avant le début du camp. Ce formulaire se trouve sur notre site Web ou le personnel du camp peut vous le remettre.

Crème et protection solaire pendant les camps d'été :

La protection solaire pendant les camps du printemps et de l'été est intégrée aux pratiques des Loisirs des PSP. On demande aux enfants :

- de mettre de la crème solaire avant d'arriver au camp.
- d'apporter leur propre crème solaire au camp en raison des allergies et des préférences de chacun.
- de mettre leur propre crème solaire (pour la protection des moniteurs, le personnel n'applique pas la crème solaire sur les enfants. Si de jeunes enfants ont besoin d'aide, la crème sera appliquée en présence d'un autre moniteur).

À l'extérieur ou à la plage, les responsables des camps prévoient des pauses pour se protéger du soleil, au cours desquelles tout le monde S'ARRÊTE, APPLIQUE de la crème solaire, PREND une boisson, ENFILE un gilet et MET un chapeau.

Visiteurs

Les visiteurs ne sont pas admis au camp sans une autorisation donnée au préalable. Cette consigne vise le personnel, les participants au camp et les bénévoles. Parfois, des parents peuvent demander à visiter leur enfant lorsque ce dernier participe à une excursion ou pendant la pause du lunch.

Si un parent veut effectuer une visite, il doit en informer le personnel D'AVANCE et ce dernier prendra une décision au cas par cas. Si le parent souhaite emmener son enfant à l'extérieur pour le lunch, il doit signer le registre de sortie, puis le signer de nouveau lorsqu'il ramène l'enfant.

Qualité de l'air et températures élevées :

La qualité de l'air et les températures élevées ont des répercussions directes sur la santé des personnes et sur l'environnement.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires de l'île de Vancouver, les responsables des camps organisés par les Loisirs des PSP assureront un suivi des avis sur la qualité de l'air de la province de la Colombie-Britannique et modifieront le programme au besoin.

Lorsque la température ressentie atteint les 30 degrés Celsius ou plus, le programme sera modifié en conséquence..



ATTENTES ET LIGNES DIRECTRICES :

Tous les camps organisés par les Loisirs des PSP s'attendent à ce qui suit de la part de ses participants :

- Attitude responsable
- Respect
- Langage courtois
- Participation enthousiaste
- Avant de partir, nous avertir (rester dans les espaces surveillés et demander la permission pour aller aux toilettes, chercher de l'eau, etc.)
- Moniteurs de tête et de queue (gardez un moniteur devant et un moniteur derrière lors des sorties \ la marche)
- Bonne écoute
- Comportement calme
- Pieds agiles
- Être un ami
- S'amuser

Les attentes sont passées en revue de manière approfondie au début de chaque semaine, puis brièvement tous les matins.

De plus, il existe un **code de conduite du participant** pour tous les camps. Ce document souligne les comportements inacceptables au camp. **Tous les parents doivent lire et passer en revue le code de conduite avec leur enfant avant le début du camp.**

Comportement envers le personnel :

Les parents sont également priés de respecter les principaux points du code de conduite lorsqu'ils interagissent avec le personnel.

Le harcèlement, l'intimidation ou l'utilisation d'un langage irrespectueux envers le personnel ne seront pas tolérés. Les parents doivent demander à parler à un superviseur ou à un coordonnateur s'ils estiment qu'ils ne se font pas écouter ou s'ils ne parviennent pas à régler un point particulier avec le personnel.

Politique sur la discipline :

Tous les enfants/jeunes seront traités avec respect, de manière à protéger leur bien-être, leur individualité, leur valeur personnelle et leur estime de soi. Tout comportement inacceptable ou inapproprié sera géré au moyen de mesures d'encadrement de l'enfant/adolescent et de pratiques de gestion du comportement positives.

Rapports sur le comportement :

Ce formulaire sera rempli lorsqu'un comportement doit faire l'objet d'un suivi.



Le personnel du camp remplira tout le formulaire avec l'aide du personnel ayant eu à gérer le comportement et, si nécessaire, en discutera avec les parents qui viennent chercher leur enfant et leur demandera de le signer et d'y ajouter tout commentaire pertinent.

Fiche de réflexion :

Ce formulaire peut être rempli après la production d'un ou de plusieurs rapports sur le comportement. Le personnel remplit ce formulaire en présence de l'enfant si un comportement nuisible se répète. Le formulaire sera envoyé à la maison, puis retourné au camp où il fera l'objet de discussions avec le personnel du camp, avant que l'enfant soit autorisé à revenir au camp.

Retrait du camp :

Lorsque le comportement inacceptable persiste ou que le code de conduite du participant est enfreint de manière grave, les Loisirs des PSP se réservent le droit de suspendre un enfant pour une durée temporaire ou indéfinie. Le superviseur, le coordonnateur ou le gestionnaire du camp communiquera avec les parents avant de prendre toute mesure de suspension ou de retrait du camp. Les journées entières pour lesquelles on a demandé à un enfant de ne pas revenir au camp seront remboursées.

Les formes suivantes de discipline ou de gestion du comportement sont inacceptables et ne doivent jamais être utilisées par le personnel :

- châtiments corporels, traitements physiquement agressifs ou préjudiciables envers les enfants/jeunes ;
abus sexuels et harcèlement sexuel des enfants/jeunes ;
- comportement menaçant, harcèlement, abus et cyberharcèlement sur Internet et au moyen d'autres formes de communication en ligne et informatiques;
- laisser les enfants/jeunes sans surveillance;
- priver les enfants/jeunes de soins attentionnés et de besoins fondamentaux;
- toute forme de comportement préjudiciable ou de commentaire désobligeant envers les enfants/jeunes en raison de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur sexe, de leur capacité, de leur statut socio-économique, de leurs caractéristiques personnelles ou de leurs circonstances de vie;
- se moquer, ridiculiser, mettre dans l'embarras, menacer, intimider, susciter la peur ou toute autre forme de violence verbale, émotionnelle ou psychologique à l'égard des enfants/jeunes ; et
- injurier les enfants/jeunes ou proférer des jurons devant eux.

Tout moniteur soupçonné d'avoir adopté ces comportements pourrait être immédiatement soustrait à tout contact avec les enfants ou adolescents, et sa conduite fera l'objet d'une enquête exhaustive.

URGENCES :

Tout le personnel des Loisirs des PSP a été formé pour suivre des procédures d'urgence advenant une situation urgente, comme un incendie ou un tremblement de terre. Veuillez noter qu'un téléphone cellulaire se trouve sur place, pour tous les camps, et que le personnel tentera de communiquer avec les parents ou les tuteurs pendant et après une situation d'urgence.

En cas d'urgence médicale, le personnel suivra les procédures suivantes :



- 1) Prodiguier les premiers soins si nécessaire, faire appel aux services d'urgence si nécessaire
- 2) Aussitôt que possible, communiquer avec le parent/le tuteur désigné sur le formulaire des renseignements sur le participant
- 3) Si l'enfant doit être transporté à l'hôpital (ce qui se fera en ambulance, selon la gravité de l'urgence, il est possible que le personnel décide d'amener l'enfant à l'hôpital et d'appeler le parent en route
- 4) Si le parent ou le tuteur désigné sur le formulaire des renseignements sur le participant ne peut être rejoint, le personnel tentera de contacter toutes les personnes de contact alternatives indiquées sur le formulaire

RETRAITS/ANNULATIONS :

Il faut donner un préavis d'au moins 10 jours avant le début du camp pour tout retrait ou toute annulation. Aucun remboursement ne sera accordé lorsque le préavis est donné moins de 10 jours avant le début du camp.

Aucun remboursement ni crédit ne sera remis pour les jours d'absence en raison de maladie, de rendez-vous, d'activités parascolaires, etc.

FRAIS DE RETARD :

Les parents/adultes autorisés à venir chercher les enfants sont tenus de le faire avant l'heure de fin publiée pour chaque programme de camp.

En cas de ramassage après l'heure de fin du programme, les frais suivants peuvent être appliqués :

0-9 minutes de retard – 10 \$

10-19 minutes de retard – 25 \$

20-30 minutes de retard – 40 \$

Les parents ou les adultes autorisés à venir chercher les enfants doivent avertir le personnel du camp par téléphone de leur retard. Les frais seront appliqués au cas par cas.

Questions ou préoccupations :

Veuillez appeler au 250-363-1009 pour toute question ou préoccupation, ou visitez le site Web des camps à www.cfmws.ca/esquimalt

Nous vous remercions à l'avance de respecter ces procédures pour tous les camps!